



**CÔTES-D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°22-2022-127

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2022

# Sommaire

## **DSDEN /**

22-2022-06-27-00003 - Arrêté de délégation de signature chef du SDJES  
-27-06-2022 (2 pages)

Page 3

DSDEN

22-2022-06-27-00003

Arrêté de délégation de signature chef du SDJES  
-27-06-2022

## ARRETE DU 27 JUIN 2022

### **DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. Christophe RICHARD, CHEF DU SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS DES COTES D'ARMOR**

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale des Côtes d'Armor

**Vu** le code de l'éducation, notamment les articles R222-19-3 et D222-20 ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination de monsieur Emmanuel ETHIS recteur de la région académique Bretagne, recteur de l'académie de Rennes ;

**Vu** le décret du 4 mars 2019 portant nomination de monsieur Philippe KOSZYK, directeur académique des services de l'éducation nationale des Côtes d'Armor ;

**Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

**Vu** l'arrêté R 53-2020-12-17-009 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Bretagne ;

**Vu** le protocole national conclu entre le ministre de l'intérieur et le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, en date du 15 décembre 2020, relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre, dans les régions et les départements, des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;

**Vu** le protocole conclu entre le préfet des Côtes d'Armor et le recteur de la région académique Bretagne en date du 28 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre, dans le département des Côtes d'Armor des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;

### **ARRETE**

**Article 1er** : En application des articles R222-19-3 et D222-20 susvisés, délégation de signature est donnée à monsieur Christophe RICHARD, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, à l'effet de signer tous les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des compétences propres du recteur en matière de jeunesse, engagement et sports et pour lesquelles le directeur académique des services de l'éducation nationale des Côtes d'Armor a lui-même reçu délégation de signature.



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Côtes-d'Armor

**Article 2** : Le secrétaire général des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes d'Armor est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

A Saint Brieuc, le 27 juin 2022

Le Directeur académique des services de  
l'éducation nationale des Côtes d'Armor

Philippe KOSZYK